

Jeudi 19 – Vendredi 20 octobre 2017

Session du Conseil régional  
**Décision modificative N°2 pour l'année 2017 /  
Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018**

## Un budget de convictions et de responsabilité



1

<b>Un Budget responsable qui préserve la solidité financière de la Région et prépare son avenir</b>	<b>p.2- 3</b>
<b>Fiche 1 - Orientations budgétaires pour 2018, Une trajectoire définie pour l'ensemble du mandat</b>	<b>P.6-7</b>
<b>Fiche 2 - Débat d'Orientations budgétaires 2018</b>	
<b>Une stratégie financière au service des priorités régionales</b>	<b>p.8-15</b>

### CONTACTS PRESSE

Lucie HAUTIERE : [lucie.hautiere@paysdelaloire.fr](mailto:lucie.hautiere@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16  
Gwenola CARIU-HUET : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92  
Séverine RANNOU : [severine.rannou@paysdelaloire.fr](mailto:severine.rannou@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 63 / 06 48 28 02 56

Nantes, le 19 octobre 2017

**Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018 / Décision Modificative n°2****Un Budget responsable  
qui préserve la solidité financière de la Région  
et prépare son avenir**

Dégradations des ressources liées aux décisions gouvernementales, gestion de nouvelles compétences, poids des engagements pris par la précédente majorité, la Région des Pays de la Loire est face à un contexte budgétaire sous contraintes. Pour y répondre, la Région maintient le cap des fondamentaux de la nouvelle trajectoire financière définie dès 2016, notamment en matière d'économies de fonctionnement, de dynamique d'investissement et de réduction de l'emprunt. Au-delà des exigences strictes de la loi, la Région fait le choix de proposer une trajectoire financière à l'échelle du mandat dans son intégralité, c'est-à-dire pour les quatre exercices des années 2018 à 2021.

Cette trajectoire financière pluriannuelle vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de confirmer le retour de la collectivité régionale vers un itinéraire financier soutenable. *« Notre objectif est de répondre à une double exigence : garantir durablement la solidité financière de la Région et continuer à investir pour l'avenir des Ligériens et de nos territoires, dont le dynamisme démographique et économique se confirme par rapport au reste du pays. La Région fait ainsi le choix de l'équilibre : elle maintient l'investissement d'aujourd'hui à un niveau élevé, conforme à ses ressources, et au service de nos 3 combats prioritaires – l'emploi local, l'équité territoriale et l'efficacité régionale -, sans obérer l'investissement de demain. »* a déclaré Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

---

2**La Région doit faire face à un contexte contraignant**

**La Région doit faire face à une double contrainte : des décisions nationales contradictoires et un héritage régional pénalisant.**

Depuis l'élection présidentielle de mai 2017, le nouveau gouvernement a envoyé des messages contradictoires aux collectivités territoriales. D'un côté, l'Etat envisage des coupes nettes sur les recettes des Régions comme **la suppression du fonds de compensation promis de 450 millions d'euros qui représente une perte de 123 millions d'euros pour la durée du mandat** ou une réduction importante des contrats aidés. D'un autre côté, l'Etat somme les collectivités de limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an, alors qu'elles sont parallèlement responsables d'un nombre croissant de compétences et qu'elles subissent des hausses imposées de leurs charges. L'action du Gouvernement pèse donc lourdement sur les équilibres budgétaires de la Région.

Par ailleurs, la Région doit faire face au poids des décisions prises lors la précédente mandature, durant laquelle des engagements financiers très importants ont été votés, contraignant à présent l'action régionale. **En laissant un volume de restes à payer de 2,2 milliards d'euros constatés fin**

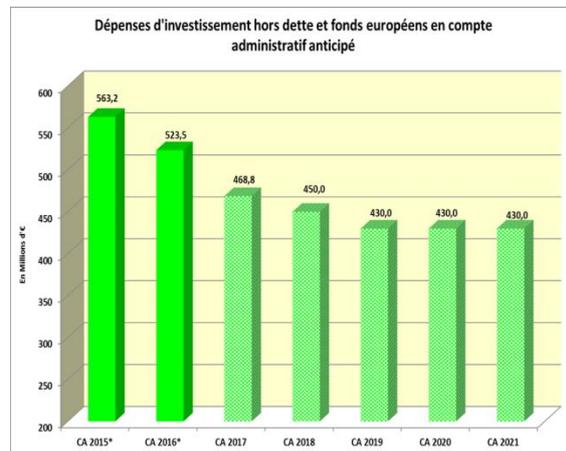
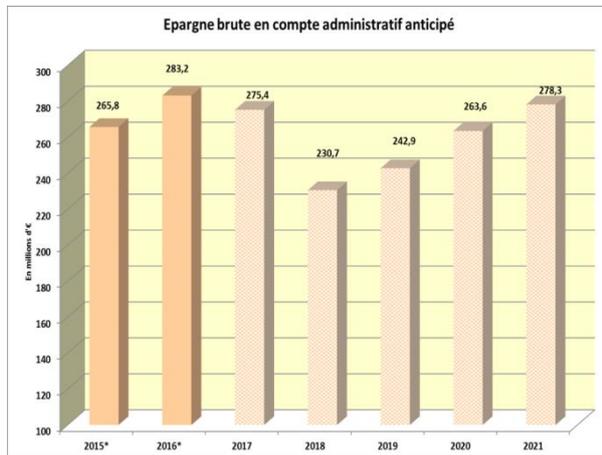
**2015, la précédente majorité régionale a fortement réduit la marge de manœuvre financière pour l'actuelle mandature.**

### Agir en responsabilité

Face à ce contexte, la Région a choisi d'agir en responsabilité, en visant une double exigence : préserver la solidité financière de la Région et préparer l'avenir des Pays de la Loire en soutenant ses investissements.

#### Préserver la solidité financière de la Région

La Région maintient le cap initié dès 2016 autour de ses fondamentaux budgétaires. Elle poursuit ainsi sa trajectoire financière soutenable comme le montre l'évolution positive des grands indicateurs financiers (épargne brute, épargne nette, recours à l'emprunt, capacité de désendettement, économies de fonctionnement...). L'épargne brute sera préservée, en moyenne annuelle, à hauteur de 250 M€ sur l'ensemble du mandat. La Région souhaite maintenir l'objectif cible d'une capacité de désendettement à 7 années en fin de mandat tout en préservant un niveau d'investissement important de 450 M€ par an, en moyenne, sur le mandat.



#### Préparer l'avenir de la Région avec un haut niveau d'investissement

**Le débat d'orientations budgétaires 2018** prend en compte les nouvelles compétences de la Région engagée par la loi NOTRe du 7 août 2015. Avec l'intégration dans ses effectifs des agents des services de transports routiers interurbains et scolaires au 1er janvier 2018, la Région sera en charge d'une politique publique importante et essentielle dans la vie quotidienne des Ligériens. Compte-tenu des évolutions démographiques et du contexte économique spécifique du secteur des transports routiers, cette politique connaîtra des dépenses dynamiques dans les années à venir.

La Région devra répondre à la croissance démographique ligérienne. C'est une chance pour notre territoire mais elle provoque une sollicitation accrue des services publics. Cela se traduit par des besoins budgétaires nouveaux pour le fonctionnement des politiques régionales ainsi que par des investissements rendus nécessaires pour préparer l'avenir. Consciente de cette exigence, la Région a décidé de préserver un haut niveau d'investissement et d'agir vite : moins de deux ans après le début de la mandature, près de 90% des engagements approuvés par les Ligériens en 2015 ont été votés par l'Assemblée régionale.

Comme tout exercice de prospective, la stratégie pluriannuelle financière de la mandature sera ajustée chaque année en fonction de l'actualisation des différentes informations en possession de la collectivité et des décisions gouvernementales.

La stratégie financière régionale est mise au service des priorités définies dès le BP 2017 et maintenues :

- **le combat pour l'emploi local**, avec notamment les formations courtes d'adaptation à l'emploi, le plan de relance de l'apprentissage, plus d'efficacité et de proximité pour l'action économique, la recherche et l'agriculture,...
- **l'équité territoriale**, avec par exemple un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires (projets locaux, maison de santé), des politiques européennes au service des projets ligériens, améliorer la couverture mobile en zone blanche, des mesures en faveur de la transition énergétique,...
- **et l'efficacité régionale** : diminution des frais de fonctionnement de la collectivité, l'innovation en matière de commande publique pour mieux servir l'économie locale,...

Pour mener à bien ces trois combats sur la durée du mandat, les pratiques et les dispositifs ont été remaniés en misant sur l'innovation, pour mettre œuvre de nouvelles politiques régionales plus utiles et plus efficaces.

### Décision modificative N°2 pour l'année 2017

La décision modificative n°2 de l'exercice 2017 décline les priorités politiques de la majorité tout en proposant des ajustements de recettes et de dépenses, s'inscrivant pleinement dans la trajectoire financière régionale engagée. Le budget total pour l'année 2017 s'élève à 1 745,8 M€, dont 1 119,3 M€ en dépenses de fonctionnement et 626,5 M€ en investissement.

Les efforts financiers supplémentaires concernent en particulier la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique et les lycées. Deux rapports thématiques annuels sont présentés : le rapport annuel sur le développement durable et le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parmi les dispositifs ou projets renforcés : le dispositif « Etoiles montantes » au titre de la recherche pour davantage de projets, l'autorisation de programme de l'IUT du Mans accrue, l'augmentation de l'enveloppe du Grand Port Maritime pour l'aménagement du site du Carnet, et un nouveau dispositif pour renforcer la sécurité dans les transports est créé : un abonnement gratuit sur les réseaux de transports régionaux pour les « forces de l'ordre » armées.

Par ailleurs, un effort très significatif est proposé pour les lycées publics : la capacité de remplacement des agents est accrue de 60% pour garantir au mieux la qualité du service public. Ce dispositif est très attendu par les agents régionaux et la communauté éducative. De même, la

création de 70 postes supplémentaires dans les lycées est un effort considérable au moment où l'Etat, sans préavis, supprime les emplois aidés dans les lycées.

### **Les ajustements budgétaires au titre des dépenses**

En autorisations de programme, les diminutions reflètent la volonté de modifier le portage, de redimensionner ou de revoir le modèle économique de certains projets (CEA Tech ; Technocampus énergie des océans, Manufacturing Academy), avec un moindre niveau de dépenses publiques pour la Région. Par ailleurs, certains projets, dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assumée par la collectivité, connaissent un décalage dans leur mise en œuvre.

En crédits de paiement de fonctionnement, l'ajustement est de +28,3 M€, dont 21,1 M€ au titre de la compétence transport de la loi NOTRe ; 14,1 M€ correspondent au remboursement à l'euro aux Départements pour la mise en oeuvre de la compétence transport et 7 M€ au titre de l'ajustement de la CVAE aux Départements.

En crédits de paiement d'investissement, l'ajustement principal porte sur les fonds européens FEADER qui diminuent de 97,7 M€ sur l'exercice 2017, en raison de retards, non imputables à la Région, dans l'instruction des demandes. Par ailleurs des ajustements interviennent compte tenu du rythme de consommation de certains crédits de paiement pour plusieurs politiques régionales.

Au titre des recettes, les recettes de fiscalité (CVAE, TICPE...) progressent de +21,1 M€ par rapport aux estimations et notifications prévisionnelles qui avaient pu être communiquées à la Région par les services de l'Etat ; de plus, les recettes associées aux politiques régionales s'accroissent de 11,1 M€ dont 9 M€ pour les transports scolaires.

Par ailleurs, pour les recettes d'investissement, les deux modifications principales concernent d'une part les variations des recettes des fonds européens du FEADER (- 97,7 M€), en cohérence avec les baisses des dépenses liées à ce fonds et, d'autre part, les recettes exceptionnelles générées par la vente de rames de trains à la Région Centre Val de Loire (+ 24,4 M€).

Enfin, cette Décision modificative s'inscrit pleinement dans la trajectoire financière de la Région, avec une maîtrise des deux principaux agrégats : l'épargne brute et le recours à l'emprunt. Le volume des autorisations de programme votées sur l'année 2017 demeure à un niveau élevé, à hauteur de 560 M€.

Ainsi, au regard des modifications proposées, l'épargne brute s'élève désormais à 246,2 M€, en hausse de 7,1 M€ par rapport au Budget supplémentaire. L'emprunt d'équilibre est revu substantiellement à la baisse puisqu'il s'élève à 179,5 M€, soit -31,7 M€ par rapport au Budget supplémentaire.

## Fiche 1

**Orientations budgétaires pour 2018,****Une trajectoire définie pour l'ensemble du mandat**

Les politiques publiques régionales ont été redéfinies à l'occasion du BP 2017 en trois missions majeures : le combat pour l'emploi local, l'équité territoriale, et l'efficacité régionale. Pour mener à bien ces trois combats sur

**Des recettes plus dynamiques**

En 2015, la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage a permis de réduire, la dépendance aux dotations de l'Etat, en octroyant aux Régions une nouvelle fiscalité dynamique, la taxe d'apprentissage, qui s'est substituée à une ancienne dotation. En 2017, l'annonce de la substitution de la DGF régionale par l'octroi d'une part de TVA laisse espérer en 2018 une amélioration de l'autonomie financière des Régions et un dynamisme accru de leurs recettes fiscales : entre 2010 et 2017 les dotations de l'État représentaient près de 32% des recettes de la Région, elles ne représenteront plus que 2,7% en 2018 et 2,0% à l'horizon 2021 tandis que le poids de la fiscalité régionale sera proche de 92%.

En parallèle, les hypothèses d'évolution des recettes régionales s'avèrent plus optimistes que les années précédentes notamment en ce qui concerne la CVAE et les recettes liées à l'apprentissage.

**Des dépenses nouvelles de fonctionnement imposées par l'Etat**

- Le retrait de Pôle emploi concernant la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle : 1 M€ sont à la charge de la Région
- L'alignement des bourses sanitaires et sociales sur celle de l'enseignement supérieur entraîne une hausse de 0,9 M€
- La revalorisation des indemnités de stage des étudiants en IFSI représente une dépense supplémentaire de 0,6 M€
- Les mesures liées au personnel : la revalorisation du point d'indice, la fin des contrats aidés (dans les lycées) conduisant à de nouveaux recrutements, les décisions en matière de charges patronales.

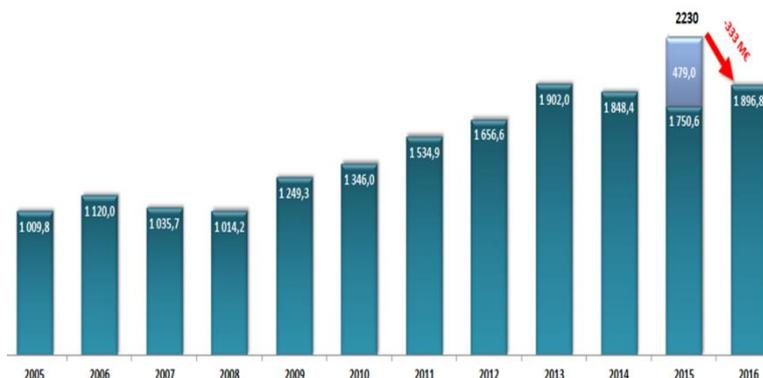
**Un héritage budgétaire lourd à porter**

Des crédits de paiement d'investissement ont augmenté entre 2010 et 2015, avec un montant moyen de 557 M€. Entre 2013 et 2015 la moyenne en CA a même atteint 584 M€. Néanmoins, ces crédits de paiements, même pour les années 2013-2015, se sont révélés insuffisants au regard de l'ampleur des ouvertures d'autorisations de programme, se traduisant par des restes à payer importants pour les exercices 2016 et 2017.

Ce niveau de dépenses d'investissement apparaît d'autant moins justifié que la situation des Pays de la Loire était plus favorable que celle d'autres régions avec une meilleure croissance économique en 2013, 2014 et 2015.

Grâce à des décisions rapides de la nouvelle majorité, le niveau des restes à payer de 2,2 milliards d'euros en début de mandat, ont été ramenés à 1,9 Mds € en 2016. Malgré l'intégration des opérations de rattrapage de 479 M€ liées à des opérations approuvées mais non entièrement budgétées durant le mandat précédent, une baisse nette de 333 M€ a été engagée par rapport à 2015.

Evolution des Restes à payer (AP affectées non couvertes par des CP mandatés) en M€



### Les orientations budgétaires 2018-2021 de mise en œuvre de la stratégie régionale

#### La mise en œuvre de la stratégie financière régionale s'articule autour de 4 principes :

1. Réduire le volume d'autorisations de programme à un niveau compatible avec la stratégie de la collectivité : hors fonds européens, 1,5 Mds€ ont été engagés en 2016-2017 pour agir vite en début de mandat en ouvrant des autorisations de programme destinées à ses actions prioritaires : transition énergétique, pacte sur la ruralité, contrats territoires-région, aménagement numérique, route,... 1,5 Mds€ d'AP sont prévues hors fonds européen entre 2018 et 2021.
2. Préserver un haut niveau d'épargne brute malgré la suppression du fonds de soutien à l'économie : la Région va poursuivre ses efforts d'économies, pour respecter et même dépasser, la norme de progression des dépenses de fonctionnement fixée par le gouvernement. La Région se fixe une progression moyenne de 1 % contre les 1,2 % inscrit dans le Projet de loi de finances (PLF).
3. Maintenir un haut niveau d'investissement sur la période 2018-2021 : En matière de crédits de paiement d'investissement, la stratégie repose sur une cible de dépenses de 450 M€ en moyenne sur le mandat. Une stabilisation est proposée autour de 430 M€ en compte administratif à partir de 2019. L'emprunt d'équilibre serait par conséquent également en diminution excepté en 2018, année où la Région doit faire face à un pic de remboursement du capital en raison du remboursement de l'emprunt obligataire contracté auprès des ligériens en 2012.
4. Freiner la dynamique de l'endettement : La majorité fait le choix de contenir la croissance de la dette pour ne pas obérer davantage les capacités d'investissement de la collectivité à l'issue du mandat. Il s'agit de pousser l'effort d'investissement du mandat à son degré maximum compatible avec la soutenabilité financière de la Région.

## Fiche 2

# Débat d'Orientations budgétaires 2018

## Une stratégie financière au service des priorités régionales

Les politiques publiques régionales ont été redéfinies en trois missions majeures : le combat pour l'emploi local, l'équité territoriale, et l'efficacité régionale. Pour mener à bien ces trois combats sur la durée du mandat, les pratiques et les dispositifs ont été remaniés en misant sur l'innovation, pour mettre œuvre de nouvelles politiques régionales plus utiles et plus efficaces, et sur la responsabilité budgétaire.

### I- Le combat pour l'emploi local

---

#### ① Une politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle continue

La Région **double les formations courtes d'adaptation à l'emploi**, qui passent de 2 500 places à près de 5 000 places (avec le concours de Pôle emploi).

Avec un **forfait « accompagnement et performance »**, la Région incite les organismes à travailler au placement en emploi de leurs stagiaires à l'issue des formations.

Afin de sécuriser les parcours des stagiaires et éviter les abandons de formation, la Région a prévu de prendre en charge **8 M€/an de dépenses au titre des rémunérations**, partiellement compensées par une subvention de Pôle-emploi d'un montant proche de 7 M€.

La période 2018-2021 verra la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (SREFOP), très largement concertée avec l'État et les partenaires sociaux. La Région mettra en œuvre son Schéma des formations sanitaires et sociales, (8 000 apprenants/an). L'occasion d'ajuster plus finement l'offre de formation aux évolutions des besoins en professionnels formés, tout en maintenant un maillage territorial resserré.

#### ② L'apprentissage, plus court chemin vers l'emploi

Les axes du plan de relance portant sur la valorisation de l'apprentissage auprès des jeunes seront amplifiés grâce au plein déploiement de mesures phares du Grenelle :

- A compter de janvier 2018, l'ApprentiBus, outil ludique et innovant au service de l'orientation des jeunes, sillonnera les départements ligériens et notamment les collèges
- Le réseau des ambassadeurs de l'apprentissage est aujourd'hui constitué de près de 80 apprentis, anciens apprentis, chefs d'entreprise, formateurs ou maîtres d'apprentissage, prêts à intervenir dans les établissements scolaires, les salons de l'orientation, les séminaires d'entreprises, les portes ouvertes de CFA,...

- Mis en ligne depuis le 30 mars 2017, le **portail de l'apprentissage** en Pays de la Loire est une vraie réussite : + de 1 600 offres publiées lors de sa 1ère année de mise en service. Ce nouvel outil va s'enrichir de nouvelles fonctionnalités dès 2018.
- **Un label régional d'excellence sera créé dès 2018** pour mettre à l'honneur les entreprises exemplaires.

### ③ Soutenir et transformer l'économie ligérienne pour favoriser l'emploi local

Sur la période 2018-2021, la Région poursuivra le **soutien à l'innovation, notamment par la construction de nouveaux technocampus** destinés à promouvoir la recherche collaborative entre entreprises et laboratoires universitaires.

Plus de proximité est rendue avec les territoires grâce au Réseau des Développeurs Économiques (RDE) de l'Agence régionale grâce : 15 professionnels du développement économique sont déployés sur l'ensemble du territoire et disposent chacun d'une zone d'intervention précise afin de favoriser leur connaissance des acteurs et des opportunités économiques.

La Région renforcera les outils d'aides à l'investissement touristique, afin de pérenniser l'action régionale en faveur des professionnels du tourisme.

La Région réserve une part significative de son budget d'investissement aux infrastructures indispensables au développement de la dynamique commerciale du grand port de Nantes-Saint Nazaire.

**L'accompagnement de 350 entreprises dans leurs investissements sur 5 ans qui seront épaulées par le réseau des acteurs de l'industrie du futur en région** : pôles de compétitivité, IRT, clusters, centres d'expertise, chambres de commerce et d'industrie. Le lancement des premiers appels à projets dans la cadre du volet régionalisé du PIA 3, à hauteur de 20 M€ est destiné à accélérer la reprise économique en Pays de la Loire.

Par le nouveau dispositif d'aide à l'investissement numérique, la Région prévoit, en 2018, d'aider les PME à réussir leur mutation. Parallèlement, elle développera sur le territoire une offre d'accompagnement à partir d'une rénovation des activités du centre international pour la réalité virtuelle, situé à Saint Nazaire.

La rationalisation opérée permet, à partir de 2018, de **renforcer les outils d'ingénierie financière**, décisifs pour des projets souvent structurants pour les territoires (entreprises en forte croissance ou en retournement, création d'une activité innovante, etc.). La Région étudie la faisabilité de la création d'un fonds de fonds. Il deviendrait alors l'outil régional dédié pour cette politique de soutien et permettra aux Pays de la Loire de bénéficier du concours de la Banque Européenne d'Investissement en abondement à hauteur de 35 à 40%, soit près de 20 M€ au total.

Enfin, la période 2018-2021 sera également dévolue à la **montée en puissance du nouveau dispositif Pays de la Loire Commerce Artisanat** et la collaboration avec l'agence France

Entrepreneurs, qui permet de dédier conjointement 1M€ aux démarches innovantes, notamment en matière d'économie de proximité.

Avec la montée en puissance de la promotion de l'internationalisation des entreprises, l'enjeu est de détecter davantage d'entreprises ayant du potentiel à l'export en lien avec ses partenaires (chambres consulaires, BF, BPI, État, cabinets spécialisés...). C'est la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel à l'international adapté aux besoins de l'entreprise afin d'éviter les actions « one shot ».

#### ④ Poursuivre les efforts engagés en faveur de l'agriculture ligérienne

Pour l'agriculture, la trajectoire envisagée pour 2018 s'inscrit dans la continuité de celle définie en 2017, qui avait déjà intégré les orientations nouvelles de la stratégie Agri-alimentaire 2016-2020 « de notre Terre à notre table ».

De nouvelles actions dès 2018 : pour accompagner l'innovation en alimentation et dans le secteur du végétal spécialisé, pour favoriser l'investissement dans les industries agroalimentaires,....

La Région s'engage à maintenir son effort pour moderniser les exploitations agricoles.

La filière cheval sera particulièrement soutenue pour se structurer davantage et moderniser ses équipements (6 M€ sur la période 2017-2020).

#### ⑤ Répondre aux enjeux éducatifs des lycées et relever le défi démographique

La nouvelle Stratégie d'investissement des lycées publics 2018-2024 sera présentée au budget primitif 2018, issue des 1ers résultats des études capacitaires et démographiques lancées dès le début d'année 2017 et qui se poursuivront jusqu'en 2019. Cette stratégie répondra aux priorités de la mandature : l'urgence démographique, la maintenance du patrimoine existant, la performance énergétique, la sécurité et l'environnement de travail des Agents régionaux dans les lycées.

L'ambition régionale en faveur du numérique, s'illustrera à travers la politique de renouvellement d'équipements informatiques d'une part, le développement des nouveaux usages (BIM, poursuite du déploiement du wifi...) et le lancement de la 3ème génération de l'ENT e-lyco qui devra concilier qualité des usages et maîtrise des coûts.

Concernant l'enseignement privé, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre des 1ers engagements pris au titre de l'équité public-privé : dès 2018, les forfaits d'externat des lycées privés sous contrat d'association seront revalorisés.

Le Pacte Educatif régional, adopté en 2017, dont l'ambition est de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des lycéens et apprentis ligériens, sera proposé à l'ensemble des lycées publics et privés.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la Région a fait le choix de soutenir dès 2016 le développement d'un réseau d'Écoles de Production en Pays de la Loire comme une offre

alternative de formation. L'année 2018 s'illustrera par la montée en puissance de ce dispositif, que viennent compléter plusieurs appels à projets et actions de soutien en termes d'information/orientation et accompagnement des jeunes en difficulté.

## ⑥ Améliorer le rayonnement des Pays de la Loire dans l'enseignement supérieur et la recherche

En 2018 la Région s'engage pour le renforcement du développement et de l'attractivité des pôles de recherche d'excellence de la Région. L'appel à projets « Connect Talent » se poursuivra en 2018, pour attirer des chercheurs de renommée internationale. Depuis 2017, avec le dispositif « Étoiles montantes », la Région accompagne également les trajectoires de jeunes chercheurs ligériens prometteurs, capables de devenir les meilleurs européens de leur domaine. Un nouveau dispositif de soutien, aux mobilités nationales, permettant aux chercheurs statutaires qui arrivent en Pays de la Loire d'engager rapidement leurs travaux de recherche, sera défini en lien avec les établissements pour une mise en place au cours du premier semestre 2018.

La Région accompagnera les pôles de compétences les plus reconnus et les plus prometteurs pour l'avenir du territoire, particulièrement sur les thématiques suivantes : santé, usine du futur, numérique, agriculture et agro-alimentaire, végétal, transition énergétique, tourisme, génie civil. Les dynamiques thématiques «RFI » pour « Recherche, Formation, Innovation » seront poursuivies avec la volonté d'optimiser les financements au profit de projets opérationnels. C'est le soutien affirmé aux projets du Programme Investissements d'Avenir : notamment « NEXt » de l'AAP ISITE ou le projet IHU à venir dans le cadre du PIA3.

2018 verra le renforcement de la contractualisation pluriannuelle avec les 3 universités (Nantes, Angers, Le Mans) : l'orientation, les dispositifs innovants d'aide à la réussite, la transition numérique et l'entrepreneuriat étudiant.

## II- Le combat pour l'équité territoriale

Après son lancement en 2017, la période 2018-2020 verra le déploiement total de la politique contractuelle qui renouvellera l'action régionale au plus près des Ligériens. Rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire, cette politique est structurée à l'échelle des EPCI.

### ① Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

Des mesures essentielles seront mises en œuvre avec la poursuite du soutien à l'ingénierie des projets locaux de santé ou le déploiement du Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en Santé. De plus, la Région favorisera l'investissement des Maisons de Santé pluridisciplinaires et accompagnera environ 5 projets en 2018. Par la suite, 10 à 15 de plus devraient être soutenus d'ici la fin du mandat. La Région répondra également aux situations d'urgence des petites communes et

soutiendra de manière préventive et renforcée les 10 territoires les plus menacés par les départs à la retraite de professionnels de santé.

En faveur de la santé des jeunes, Le Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, adopté en juin 2017, (lycéens et apprentis) développera des actions de prévention et d'éducation à la santé efficaces, mises en oeuvre par des acteurs qualifiés et reconnus, tant par la Région que par l'Agence régionale de santé.

## ② Définir des orientations stratégiques pour l'avenir des Pays de la Loire

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) instauré par la loi NOTRe est un nouveau schéma stratégique et prospectif fixant des objectifs de long terme en matière d'aménagement qui doit être approuvé d'ici juillet 2019.

La Région souhaite par ailleurs adopter une stratégie mer et littoral coordonnée avec l'action de l'État et celle des autres niveaux de collectivités territoriales : mettre en valeur la cohérence des politiques déjà en œuvre, avec de nouvelles actions innovantes autour de la croissance bleue, la protection et la mise en valeur de la mer et du littoral, ainsi que la valorisation de l'identité maritime ligérienne.

## ③ Rapprocher les politiques européennes au bénéfice des projets ligériens

Sur le plan européen, la stratégie de la Région s'inscrit dans le cadre de la feuille de route adoptée par l'assemblée régionale en octobre 2016 « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ».

- 69 % des montants proposés concourent à la stratégie d'influence de la Région, au travers du financement de l'activité du bureau de représentation à Bruxelles ; de la présidence de la Commission Arc Atlantique, du co-financement d'un poste de volontariat européen en entreprise pour la Conférence des Régions périphériques maritimes ;
- 24 % des montants proposés visent à la promotion et la valorisation de l'action européenne, au travers de financements apportés aux Maisons de l'Europe, d'actions de communication, permettant de renforcer l'accès à l'information sur les institutions européennes (action « Jeunes Ligériens, citoyens en Europe ») dispositif Cap Europe permettant la subvention d'actions d'information européenne ;
- 7 % des montants proposés visent à renforcer l'accès à l'information des opérateurs ligériens et à favoriser le montage de projets de coopération dans le cadre des programmes INTERREG Europe, Nord-Ouest Europe et Espace Atlantique ou des programmes sectoriels de l'Union européenne, soit dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à l'émergence et au montage de projets ACE 2020, soit via l'organisation de journées d'information dédiées.

S'y ajoute un projet CLIPPER dédié aux industries maritimes relevant du programme de coopération INTERREG Europe dont la Région assure le portage pour le compte d'un partenariat européen. Ce projet d'une durée de 4 ans fait l'objet d'un financement sur crédits européens à hauteur de 85 % des dépenses éligibles.

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE, du programme de développement rural régional FEADER et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national FEAMP. Elle est responsable dans ce contexte de la mise en œuvre de près de 90 % des Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2023. Il lui revient d'assurer la pleine consommation des dotations disponibles, soit un montant global de 851 M€.

#### ④ Un rôle accru de la Région pour les transports et la mobilité

La nouvelle convention TER, en cours de discussions, sera mise en œuvre en 2018 ainsi que la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire. Un 1er bilan après 6 mois des horaires issus du cadencement (juillet dernier) sera aussi opéré pour envisager d'éventuels ajustements.

Par ailleurs, la préparation de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional sera poursuivie.

La région poursuivra en 2018 la modernisation du parc de matériel roulant avec le financement d'automotrices Regio 2N V200 de grande capacité, dont les premiers engins seront en circulation en 2018 pour assurer la desserte Interloire, et d'importantes opérations d'entretien du matériel.

En matière d'infrastructures ferroviaires, la Région souhaite que les projets inscrits dans le cadre du CPER en 2018 puissent être lancés selon le calendrier prévu grâce au maintien des engagements de l'État. Par ailleurs, la Région s'engage pour le transfert de la gare Nantes État sur le site du Grand Blottereau ainsi que pour la réalisation de l'étude Nouveau franchissement de la Loire.

De manière complémentaire, le suivi des études sur l'axe Nantes-Angers-Sablé sera poursuivi ainsi que l'opération visant à créer des évitements en gare d'Ancenis dont la mise en service est prévue en décembre 2020. Elle permettra d'envisager le développement de l'offre TER Nantes-Ancenis-Angers déjà anticipé par la Région et la SNCF.

En matière de **transports scolaires et interurbains** une étude sur la mobilité régionale permettra de définir des orientations pour l'évolution du nouveau réseau régional. La Région optimisera son fonctionnement en développant une complémentarité entre les lignes ferroviaires et autocars et en désenclavant les territoires au travers des engagements du pacte pour la ruralité.

#### ⑤ Renforcer la connexion fixe et mobile dans les territoires

La Région a lancé une stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets d'aménagement numérique, avec le développement du Haut et du Très Haut Débit (THD). De même, dans le cadre du pacte pour la ruralité, la Région soutient le déploiement de la téléphonie mobile en zone blanche. Une étude a été lancée afin d'améliorer la couverture et l'internet mobiles sur tous les territoires ruraux, notamment grâce aux retours de l'application Gigalis.

## ⑥ Encourager la transition énergétique des Pays de la Loire

La feuille de route sur la transition énergétique (FRTE) est pleinement intégrée à la stratégie économique régionale : il s'agit de construire une infrastructure qui génèrera à l'échelle régionale des milliers d'emplois. Ainsi, la Région a la volonté de dépasser un discours écologique culpabilisant pour favoriser une écologie positive, tournée vers la croissance verte.

La Région a pris d'importants engagements pour la mandature : création d'un fonds d'investissement régional ENR en cours d'étude, schéma de soutien aux bornes de recharge pour véhicules électriques, prise en compte systématique de la transition énergétique dans les Contrats Territoires-Région.

## ⑦ Préserver la qualité de vie des Ligériens en protégeant leur environnement

La majorité régionale continuera à mener une action volontariste afin d'améliorer la qualité de l'eau en Pays de la Loire. Une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a été signée en juillet 2017 et un dossier LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU) sera finalisé en septembre 2018 avec un cofinancement européen de 60%.

Au-delà de la poursuite des actions de préservation du patrimoine naturel régional, une stratégie régionale de biodiversité permettra de bâtir une coordination plus efficace des acteurs institutionnels régionaux et de mieux intégrer le monde économique. L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

14

## ⑧ Une nouvelle ambition culturelle

La période 2018-2020 verra le déploiement progressif de la stratégie culturelle de la Région des Pays de la Loire adoptée les 22 et 23 juin 2017. Un projet de grande ampleur s'y est ajouté avec la création prochaine d'un musée à Fontevraud (collection des époux Cligman).

Au service des territoires et des publics : soutien d'évènements, rayonnement des grandes institutions, organisation du grenelle « Culture et Handicap », action en direction des quartiers prioritaires, mobilité culturelle... Et au service des artistes, des acteurs, des projets : création d'une Fabrique des nouvelles écritures et d'un foyer pour la création contemporaine, structuration des filières artistiques...

Enfin, cette stratégie culturelle a pour objectif de faire pleinement entrer la Région des Pays de la Loire dans la culture du 21ème siècle : innovation artistique, numérique au service de la culture, soutien aux industries culturelles et créative ou encore à l'enseignement supérieur culturel.

Au-delà des soutiens diversifiés au monde culturel, la Région développera des initiatives nouvelles : valorisation de Fontevraud, création du Festival cinéma et musique, renforcement des résidences d'artistes, développement accru de l'accueil de tournages en Pays de la Loire.

Dans le domaine du patrimoine, les opérations d'Inventaire se poursuivront, et des partenariats seront développés ou renforcés : Fondation du patrimoine, Petites Cités de Caractère, Anneaux de la mémoire, Parcs et jardins, Mémoire, structures de recherches...

La Région dynamise aussi auprès des Ligériens l'image de leur patrimoine en développant des appels à projets : animation et sensibilisation au patrimoine, appropriation du patrimoine par les jeunes.

### ⑨ Développer le sport en Pays de la Loire, soutenir la jeunesse et la vie associative

La politique régionale accompagne les évolutions des pratiques sportives comme le sport-santé et le développement de la pratique auprès des handicapés, à travers le soutien aux ligues et comité régionaux. Elle a également pour perspective l'utilisation du sport comme vecteur de développement économique et social durable en accompagnant par exemple les grands évènements tels que le Tour de France cycliste en 2018.

Elle soutient par ailleurs le sport de haut niveau afin de permettre aux sportifs ligériens de participer aux plus grandes compétitions.

La politique associative a pour objectif de renforcer le bénévolat déjà très actif sur notre territoire pour contribuer au développement du tissu social et à la solidarité. La promotion de l'égalité femme-homme, qu'illustre entre autres le rapport annuel de la collectivité régionale, et la lutte contre les violences faites aux femmes et leur isolement constituent aussi un axe d'action important. La Région se mobilise également sur l'aide d'urgence liée à la grande précarité. Dans ce cadre, elle est particulièrement attentive aux projets qui favorisent les liens intergénérationnels. Elle ouvre aussi une action nouvelle en faveur des jeunes subissant une exclusion du fait de leur orientation sexuelle.

Enfin, la Région des Pays de la Loire a à cœur de faciliter l'accès des Jeunes à la culture et au Sport en mettant en place la dématérialisation du Pass culture et sport en 2018 qui garantira la pérennité de ce dispositif complet, tout en renforçant son offre et son ergonomie.